

De l'ombre pour les poissons qui suffoquent

Pauline Godat (Verts)

L'année 2025 n'a pas fait exception à la tendance actuelle en termes de sécheresse estivale et de fortes chaleurs. Ces événements entraînent des conséquences autant sur la santé humaine que sur celle des écosystèmes.

Les poissons des rivières jurassiennes sont fortement impactés par ces phénomènes. La forte augmentation des températures de l'eau est d'ailleurs une des raisons qui explique la diminution marquante des effectifs de certaines espèces de poissons, à l'instar des salmonidés comme les ombres.

Bien que cette situation soit liée à des problématiques plus vastes, certaines mesures concrètes permettent d'améliorer la situation, à l'exemple des berges boisées. Ces dernières permettent de réduire significativement la température de l'eau des rivières. Il suffit d'ailleurs de se promener en forêt lors d'épisodes caniculaires pour ressentir l'effet rafraîchissant des arbres sur l'air ambiant.

En plus de son rôle d'ombrage des rivières et de filtre améliorant la qualité de l'eau, une ripisylve de bonne qualité offre des habitats naturels spécifiques, forme des corridors biologiques, augmente la connectivité écologique des paysages et joue pour ces raisons un rôle majeur pour le maintien de la biodiversité.

La situation des berges des différentes rivières jurassiennes est très hétérogène. Certains cours d'eau, notamment les plus grands, bénéficient de berges en bonne santé ou ont déjà été revitalisés alors que d'autres, notamment les petits cours d'eau ou encore l'Allaine, sont particulièrement mal lotis.

La loi fédérale sur la protection des eaux, à son article 36a, demande aux cantons de déterminer l'espace nécessaires aux eaux superficielles pour garantir leurs fonctions naturelles, la protection contre les crues et leur utilisation. Le Canton du Jura a rempli ce mandat en éditant la loi cantonale sur la gestion des eaux (LGEaux) qui charge l'État de délimiter l'espace réservé aux eaux par un plan spécial cantonal « Périmètre réservé aux eaux ». Celui-ci a été adopté en 2022. L'objectif du périmètre réservé aux eaux est ainsi d'établir autour des eaux de surface un périmètre destiné à préserver la qualité des eaux, ainsi que les fonctions naturelles et paysagères des cours d'eau et plans d'eau.

A présent, il paraît opportun que les autorités cantonales incitent les propriétaires et/ou les exploitants à entretenir le PRE de la manière la plus favorable possible pour les populations de poissons, en adéquation avec la politique agricole fédérale – celle-ci promeut les berges boisées via des contributions à la biodiversité. Le Canton aurait ainsi les outils adéquats pour promouvoir la ripisylve sur les tronçons de cours d'eau particulièrement sensibles au risque d'échauffement. Les plans de gestion et d'entretien des cours d'eau méritent également d'être révisés pour y spécifier ces enjeux.

Par le présent postulat, nous demandons donc au Gouvernement de dresser un état des lieux de la ripisylve des cours d'eau jurassiens, de délimiter les tronçons de cours de berges qui méritent un renforcement, voire un développement de la ripisylve et de fortifier les leviers incitatifs existants pour y parvenir (communication et conseils, subventionnement complémentaire, etc.).

Pauline Godat (Verts)

Co-signataires

- Christophe Schaffter (CS-POP)
- Raphaël Breuleux (Verts)
- Rémy Meury (CS-POP)
- Ivan Godat (Verts)
- Magali Rohner (Verts)
- Baptiste Laville (Verts)
- Philippe Bassin (Verts)
- Roberto Segalla (Verts)
- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)
- Liza Crétin-Schumacher (CS-POP)
- Céline Blaser (Verts)

Intervention déposée officiellement le 19 novembre 2025